

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DE LA BOLLE DURANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du mardi 3 octobre 2017 à 8 heures, et jusqu'à la fin des travaux de remplacement de poteaux d'éclairage public,

- le stationnement et la circulation seront interdits rue de la Bolle entre la place Saint-Martin et la rue de la Meurthe.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les Services techniques de la Ville et par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 septembre 2017

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp of the City of Saint-Dié-des-Vosges. The stamp features a central emblem and the text 'VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE